

Clés pour représenter

Le Conseil de participation est l'organe de **démocratie locale** où l'ensemble des acteurs de l'école discutent des thématiques relatives à la scolarité des enfants dans toutes ses dimensions. Des enjeux importants y sont abordés, comme le Plan de pilotage de l'établissement et les sujets concernant immédiatement les enfants.

C'est donc un organe primordial, le seul qui regroupe tous représentants des acteurs de l'école, et celui où ils ont réellement l'occasion de faire entendre leur voix.

Soigner la représentation au Conseil de participation est donc nécessaire, puisqu'elle permettra d'exprimer le point de vue de tous les parents et de mener un dialogue d'ensemble, dans l'intérêt des enfants.

Objectif

Comprendre pourquoi il est important de représenter les parents de l'école au Conseil de participation et comment s'y prendre

Pour aller plus loin

[Le guide pratique Conseil de participation](#)

[La capsule vidéo Représenter, cap ou pas cap ?](#)

[Les FAQ sur le Plan de pilotage](#)

[Livret Une représentation des parents dans mon école : on fait le point ?](#)

N'hésitez surtout pas à nous faire parvenir vos réflexions et vos questions. Notre force commune vient de notre capacité à rassembler et capitaliser les pratiques, les ressources, les idées, et à les partager pour en faire bénéficier le plus grand nombre.



L'importance du Conseil de participation

Le Conseil de participation de l'école est un lieu d'échange, de réflexion et de construction entre tous les acteurs impliqués dans l'éducation, le bien-être et le développement des enfants.

Il réunit par 4 fois par an les représentants de l'ensemble des acteurs de l'école : enseignants, direction, élèves et parents, pour se concerter sur toutes les questions relatives à la vie de l'école, dans l'intérêt collectif des tous les enfants.

C'est donc l'endroit où les parents peuvent faire entendre leur voix auprès des divers acteurs de l'école et de son environnement, par le biais de représentants.

Les sujets abordés sont divers :

- Le projet d'école, le Règlement d'ordre intérieur de l'école et le Plan de pilotage/Contrat d'objectifs (il doit être présenté au Conseil de participation, qui doit le valider).
- Mener une réflexion globale sur les frais scolaires réclamés
- Différentes thématiques scolaires (devoirs, punitions, hygiènes, réussite des élèves, etc.).

Il doit se tenir au moins 4 fois par an.

Vous trouverez plus d'informations sur le site de la FAPEO : [Les missions du Conseil de participation](#).

Devenir représentant

- Un représentant est une personne qui a reçu le pouvoir d'agir au nom de quelqu'un. Ici, il représente les parents et parle et agit en leur nom.
- Chaque parent peut se porter candidat.
- Les représentants sont élus pour un mandat de 2 ans par l'Assemblée générale des parents, où tous les parents votent.

→ [Exemple de bulletin de candidature pour les élections Conseil de participation](#)

→ [Exemple de bulletin de vote Conseil de participation](#)

→ [Procédé électoral des représentants au Conseil de participation](#)

Les missions des représentants

- Consulter l'ensemble des parents avant chaque de Conseil de participation.
- Recueillir l'avis de tous les parents sur les points à l'ordre du jour.
- Parler au nom de tous les parents, pas en son nom propre.
- Défendre un point de vue collectif, ne pas défendre d'intérêts personnels.
- Faire un retour aux parents des décisions prises en Conseil de participation.
- Respecter le projet éducatif et pédagogique du pouvoir organisateur.
- Participer aux réunions du Conseil de participation.

Avant le Conseil de participation

- S'assurer d'avoir reçu toutes les informations (ordre du jour, procès-verbal du dernier Conseil de participation, projets de modification des documents ; Règlement d'ordre intérieur, Projet d'établissement, Plan de pilotage ...) et en prendre connaissance.
 - Q : **Si les documents n'ont pas été transmis ?**
 - R : S'adresser à la Direction ou au Pouvoir organisateur.
- Organiser une réunion avec les parents afin de recueillir leurs avis.
 - Q : **Comment ?**
 - R : Utiliser différents canaux de communication (voir tableau) afin d'inviter le plus grand nombre de parents à participer (affiches, mail, documents papier, SMS/WhatsApp, Facebook etc.).
 - Q : **Et si le temps manque / si les parents ne sont pas disponibles/..._?**
 - R : Il est possible de consulter par voie électronique.
- Préparer la réunion.
- Mener la réunion en s'aidant de diverses techniques (distribuer la parole, se décentrer, animer, écouter, ne pas juger, ...).
- Faire la synthèse (récapituler les différentes prises de position, confirmer pour avoir l'accord de tous les participants...).
- Transmettre au président du Conseil de participation les points à mettre à l'ordre du jour, idéalement par écrit (courrier, mail etc.).

→ [Exemple d'invitation à la réunion avant le Conseil de participation](#)

Pendant le Conseil de participation

- Exprimer le point de vue des parents, sans entrer dans des considérations personnelles, dans un esprit constructif.
- Ne pas hésiter à demander des éclaircissements.
- Prendre note des réponses reçues.
- S'assurer qu'il y aura bien un procès-verbal (PV) de la réunion.

Après le Conseil de participation

- Organiser le feedback vers les parents, par courrier, par un tout-cartable, par WhatsApp, en réunion etc.

Q : Et si les réponses ne sont pas satisfaisantes ou s'il n'y a pas de réponse aux questions des parents : vers qui se tourner ?

- R : Le Pouvoir organisateur (commune, Wallonie-Bruxelles Enseignement ou Province, en fonction de l'établissement scolaire).
- R : La FAPEO.

→ [Grille d'évaluation du Conseil de participation](#)